



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal adoptera le budget 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 19 décembre 2016 à 20h00 dans la salle du conseil située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle.

Les délibérations du conseil et la période de questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 7 décembre 2016

Le greffier et directeur des Services juridiques

Me Simon Filiatreault